

Prévoyance professionnelle

Demande de prestations de vieillesse

04/2020

Vos données personnelles

Nom N° d'assuré(e)

Prénom Date de naissance

Adresse privé

Etat civil célibataire marié(e) Partenariat enregistré
 veuf(ve) divorcé(e) Partenariat dissolu

A joindre un extrait de l'état civil actuel

Veillez choisir entre **A, B, C** ou **D**

A **Retraite à l'âge réglementaire ordinaire (64 ans femme – 65 ans homme)**

B **Retraite anticipée entière (dès l'âge de 59 ans pour les femmes – 60 ans pour les hommes)**
Après une retraite anticipée réalisée, aucune prestation d'invalidité n'est prise en charge.

Date de retraite

Concerne **A** ou **B**

Je souhaite obtenir

Une **rente de vieillesse** calculée sur mon avoir de vieillesse à la date de ma retraite ou

Un versement en **espèces de mon avoir de vieillesse** à la date de ma retraite ou

Un **versement** de CHF accompagné d'une **rente de vieillesse**
calculée sur l'avoir restant à la date de ma retraite

C **Retraite partielle en cas de réduction de mon taux d'activité d'au moins 20%**
(dès l'âge de 59 ans pour les femmes – 60 ans pour les hommes)

Taux d'activité actuel % Salaire AVS brut actuel CHF

Nouveau taux d'activité % Salaire AVS brut prévu CHF

Date du début de la réduction de mon taux d'activité

Je souhaite obtenir

Une **rente de vieillesse** calculée sur la base de la réduction de mon taux d'activité ou

Un **versement** correspondant à la réduction de mon taux d'activité ou

Un **versement partiel** de CHF accompagné d'une **rente de vieillesse**
calculée sur la base de la réduction de mon taux d'activité

D **Maintien de ma prévoyance au-delà de l'âge ordinaire de la retraite**

Si vous poursuivez votre activité lucrative au-delà de l'âge ordinaire de la retraite (de l'âge de 64 ans pour les femmes – 65 ans pour les hommes) vous pouvez demander la poursuite du versement de vos cotisations.

L'employeur doit confirmer, ci-dessous, par son timbre et sa signature, le maintien de la prévoyance. L'obligation de l'employeur s'éteint conjointement avec celle de l'assurée à la fin des rapports de travail, au plus tard à l'âge de 70 ans.

Je souhaite obtenir

- Une **rente de vieillesse** calculée sur mon avoir de vieillesse acquis à la date de ma retraite différée ou
- Un **versement de la totalité** de mon avoir de vieillesse acquis à la date de ma retraite différée ou
- Un **versement partiel** de CHF accompagné d'une **rente de vieillesse** calculée sur l'avoir restant

Confirmation de l'employeur du maintien de la prévoyance après l'âge de la retraite

En tant qu'employeur, nous confirmons le maintien de la prévoyance après l'âge ordinaire de la retraite pour notre collaborateur. A cet effet, nous avons pris connaissance des conditions mentionnées dans le Règlement ainsi que dans le Plan de prévoyance.

Lieu et date

Timbre et signature

.....

.....

Enfants

Un rentier vieillesse a droit à une rente d'enfant pour chaque enfant mineur. Ce droit expire à la majorité de l'enfant (18 ans), ou au plus tard à l'âge de 25 ans, si l'enfant suit une formation.

- Enfants jusqu'à 18 ans révolus – Veuillez joindre l'acte de naissance
- Enfants de 18 à 25 ans – Veuillez joindre l'acte de naissance et l'attestation d'études ou d'apprentissage.

Adresse de paiement

- Par poste CCP en Suisse
- Par banque Nom de la banque
- NPA, lieu
- SWIFT (BIC)
- IBAN

Titulaire du compte

Signature

Lieu, date, signature de l'assurée

Lieu, date, signature du conjoint

Authentification de la signature

La signature du conjoint/partenaire enregistré doit être **authentifiée** par un organisme officiel : notaire, banque, contrôle des habitants ou au siège de la fondation.

A retourner dûment complété et signé : HOTELA Fonds de prévoyance